

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 10 11.12 23

Département de l'Aube

Arrondissement de Bar-sur-Aube

Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube

Date de convocation : 5 décembre 2023

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures, les Membres du Conseil de Communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 05/12/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents: AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, DEROZIERES Jean-Luc, DOS SANTOS Marinette, GAGNANT Thomas, GATINOIS Michel, GERARD Valérie, GEOFFROY Mickaël, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, INGELAERE Raynald, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MARY Pierre, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, NOBLOT Christophe, PETIOT Claude, PETIT Pascale, PICOD Gérard, PIOT Bernard, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VAIRELLES Mickaël, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

<u>Mandat de procuration</u>: ANTOINE Fabrice à RIGOLLOT Marie-Noëlle, BORDE Odile à GAGNANT Thomas, PETIT Florence à PICOD Gérard, PROVIN Emmanuel à PETIOT Claude, RENARD Régis à DEROZIERES Jean-Luc, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne

<u>Absents</u>: CLAYES TAHKBARI Katty, DESCHARMES Michel, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, LELUBRE David, YOT Olivier, DEREPAS Martine, LEMOINE Pascal

Secrétaire de séance : Madame PETIT Pascale

Membres présents3	6
Absents ayant donné mandat de procuration	
Absents8	
Votants4	2

OBJET: Ouvertures de crédits

Pour : 42	Contre: 0	Abstention: 0	Non participant: 0
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur: Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT, Vice-Présidente.

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil de Communauté que les crédits sont ouverts suite au vote du Budget Primitif (BP) par l'Assemblée Délibérante. Néanmoins, il peut s'avérer nécessaire d'engager et de mandater des dépenses d'investissement dès le mois de janvier, avant que le budget primitif n'ait pu être voté.

Dans l'attente du vote du BP, l'ordonnateur dispose des crédits reportés de l'exercice correspondant aux restes à réaliser. Ainsi, l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'ordonnateur, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et de mandater, dès le 1^{er} janvier de l'exercice, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Après avoir entendu, l'exposé de la Vice-Présidente, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, dès le 1^{er} janvier de l'exercice 2024, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent tel que présentées dans les tableaux ci-dessous

	BUDGET GENERAL	•		
Section d'	investissement			+/-
Chapitre	Compte	Prévu 2023	Ouverts 2024	Pourcentage
Dépenses	<u></u>			
20- Immol	oilisations incorporelles	40 000 €	10 000 €	25%
204 – Sub	ventions d'équipement versées	53 000 €	10 000 €	19%
21- Immol	oilisations corporelles	498 000 €	100 000 €	20%
22- Immol	oilisations reçues en affectation	5 000 €	- €	0%
23- Immol	pilisations en cours	0 €	0€	0%
	2313- Constructions			
	2318- Autres immobilisations corporelles			
	Opération d'équipement n° 38 - construction gendarmerie	120 000 €	30 000 €	25%
	Opération d'équipement n° 96 - Maison de l'enfance	15 000 €	3 750 €	25%
	Opération d'équipement n° 105 – Sentier de promenade	140 000 €	35 000 €	25%
	Opération d'équipement n° 106 - MIPT	25 000 €	6 000 €	24%
	Opération d'équipement n° 10007 - Travaux gymnase	10 815 000 €	1 000 000 €	9%
	Opération d'équipement n° 10009 - Complexe aquatique	190 000 €	30 000 €	16%

BUDGET ORDURES MENAGERES

Section d'investissement

+/-

Chapitre	Compte	Prévu 2023	Ouverts 2024	Pourcentage

Dépenses

		10 000	
20- Immobilisations incorporelles	45 000 €	€	22%
21- Immobilisations corporelles	630 000 €	120 000 €	19%
	1 000 000		
23- Immobilisations en cours	€	200 000 €	20%

BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES

Section d'investissement

+/-

Chapitre	Compte	Prévu 2023	Ouverts 2024	Pourcentage
Dépenses	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			I
20- Immol	pilisations incorporelles	40 000 €	10 000 €	25%
21- Immobilisations corporelles		130 000 €	30 000 €	23%
23- Immol	pilisations en cours	630 000 €	120 000 €	19%
	Opération d'équipement n°10004 - Cristalleries	1 385 000 €	250 000 €	18%
(Opération d'équipement n°10010 – Projet LISI	2 900 000 €	290 000 €	10%

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,

Philippe BORDE,

Pour extrait conforme,

Président

Madame PETIT Pascale

